

PROVINCE DE QUÉBEC M*RC DE PAPINEAU*

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 9 avril 2021, 18 heures, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.



Sont présents :

Chantal Crête Gilles Ladouceur

Anik Bois

Don Saliba

Poste vacant

Jean-François David

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Sisla, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et les membres du conseil sont présents à la salle du conseil.

Les membres du conseil sont présents, mais la séance ordinaire est à huis clos.

Monsieur Gilles Ladouceur assiste à la séance par audioconférence.

II y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2021.
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mars 2021.
- 1.5 Résultat d'ouverture des soumissions pour l'entretien du réseau routier de 2021 à 2024.
- 1.6 Résultat d'ouverture des soumissions pour l'achat d'un camion neuf pour la collecte des matières résiduelles et recyclables avec benne.
- 1.7 Report de l'ouverture des soumissions pour la rénovation du nouvel hôtel de ville 2e appel d'offres.
- 1.8 Demande d'adhésion du CLP Résolution.
- 1.9 Demande d'appui de la Municipalité de Saint-André-Avellin au sujet de la Loi sur les ingénieurs.
- 1.10 Don au profit des maisons de soins palliatifs en Outaouais.
- 1.11 Gestipattes Nouvelle plateforme Web pour enregistrer votre chien.
- 1.12 Adoption d'une convention d'amendement à l'entente intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP).
- 1.13 Avis de motion du règlement 500-2018 concernant la Gestion Contractuelle.
- 1.14 Dépôt de projet du règlement 516-2021 concernant la garde et le contrôle des chiens.

2. <u>DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES</u>

- 2.1 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.2 Dépôt de la correspondance Voir Annexe C.
- 2.3 Permanence de madame Louise Sisla, directrice générale et secrétaire-trésorière.
- 2.4 Contrat à Me Rino Soucy DHC Avocats.



2.5 Autoriser le notaire, Maître Louis-Philippe Robert à préparer et à faire signer les actes de vente pour l'acquisition de trois terrains en vente pour taxes.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. GESTION FINANCIÈRE

- 4.1 Liste des chèques, des prélèvements et des salaires Adoption.
- 4.2 Équilibration du rôle d'évaluation 2022-2023-2024 de Servitech.

5. COMMUNICATIONS

5.1 Mot du maire - suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

- 6.1 Embauche de trois pompiers volontaires.
- 6.2 Embauche de deux pompiers pour patrouiller durant la saison estivale.
- 6.3 Démission d'un pompier.
- 6.4 Entente de Services aux sinistrés d'avril 2021 à mars 2022.

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 7.1 Poste de préposé à l'entretien ménager.
- 7.2 Mini-putt embauche d'un employé supplémentaire.
- 7.3 Achat d'un conteneur pour l'écocentre.
- 7.4 Location d'une pelle sur roue.
- 7.5 Autorisation installation d'un dos d'âne sur chemin du Parc.
- 7.6 Autorisation Appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion pick-up pour les Travaux publics.
- 7.7 Autorisation d'achat d'un balai ramasseur mécanique.
- 7.8 Projet de compost.
- 7.9 Autorisation d'achat d'un lampadaire.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 Autorisation d'embauche d'un poste d'inspecteur en bâtiment.
- 8.2 Demande de dérogation mineure 2021-60002 : 690, chemin Azarie zone 10-H.
- 8.3 Demande de dérogation mineure 2021-60003 :1206, chemin du Tour-du-Lac zone 39-H.
- 8.4 Offre de services professionnels du Groupe de géomatique AZIMUT Outil pour l'application de fortes pentes.
- 8.5 Installation d'une fosse septique avec champ d'épuration.
- 8.6 Renouvellement des mandats des membres du CCU dont le mandat se terminait en mars.

9. <u>DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE</u>

Aucun dossier à l'ordre du jour.

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

- 10.1 Aide financière pour les résidents de Chénéville Camp de jour.
- 10.2 Autorisation de présenter une demande au Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois de Recyc-Québec,
- 10.3 Suivi de l'activité de Pâques du 3 avril 2021.
- 10.4 Fête nationale du Québec.



11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. DIVERS

13. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

1. CONSEIL

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, déclare la séance ouverte.

1.1

81-04-2021

Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

D'ouvrir la séance à 18 h 04.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2

82-04-2021

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Don Saliba Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que modifié

ET QUE les points 1.5 « Résultat d'ouverture des soumissions pour l'entretien du réseau routier de 2021 à 2024 », 8.5 « Installation d'une fosse septique avec champ d'épuration », 8.6 « Renouvellement des mandats des membres du CCU dont le mandat se terminait en mars » et 10.3 « Suivi de l'activité de Pâques du 3 avril 2021 » soient retirés à l'ordre du jour.

ADOPTÉE à l'unanimité.

1.3

83-04-2021

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2021 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Madame Anik Bois Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 5 mars 2021 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.



1.4

84-04-2021

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mars 2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mars 2021 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Jean-François David Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 12 mars 2021 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5

Résultat d'ouverture des soumissions pour l'entretien du réseau routier de 2021 à 2024.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

1.6

85-04-2021

Résultat d'ouverture des soumissions pour l'achat d'un camion neuf pour la collecte des matières résiduelles et recyclables avec benne

CONSIDÉRANT l'avis public, la parution dans le journal Petite-Nation et le dépôt de l'appel d'offres publiques sur le site SEAO le 3 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions du 24 mars à 10 h 05;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions à la date de clôture et que les résultats sont les suivants;

Soumissionnaires	Prix (sans les taxes)
INTER OUTAQUAIS	279 400 \$

CONSIDÉRANT QUE tous les soumissionnaires sont en règle avec le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et correspondent aux particularités établies au devis;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres n° 2021-05 pour l'achat d'un camion 10 roues avec benne à la compagnie Inter Outaouais, plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT l'indemnité à recevoir de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour le camion endommagé;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Don Saliba Et résolu

QUE le Conseil de la municipalité de Lac-Simon entérine les soumissions reçues de l'appel d'offres n° 2021-05 pour l'achat d'un camion 10 roues pour la collecte des matières résiduelles et recyclables avec benne;

QUE le Conseil octroie le contrat pour l'achat d'un camion 10 roues avec benne à la compagnie « Inter Outaouais », plus bas soumissionnaire conforme au document d'appel d'offres nº 2021-05, au montant de 279 400 \$ (toutes taxes en sus);



QUE le Conseil autorise la directrice générale à procéder à l'ajout d'un essieu de 46 000 lb au lieu de 40 000 lb, le tout pour un montant additionnel de 3100 \$ (toutes taxes en sus);

QUE la présente résolution, de même que tous les documents accompagnant l'appel d'offres n° 2021-05, ainsi que l'offre déposée par la compagnie Inter Outaouais, constitue le contrat liant les parties;

QUE le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs ou la directrice générale et secrétairetrésorière, madame Louise Sisla soient mandatés à signer tous les documents pour permettre l'achat d'un camion neuf pour la collecte des matières résiduelles et recyclables avec benne;

QUE le montant d'indemnisation de 108 386,50 \$ à recevoir des assurances MMQ soit utilisé comme dépôt et déduit de la dépense nette de 296 590 \$ et que le montant résiduel net de 188 204 \$ soit imputé au fonds de roulement pour une durée de 5 ans.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.7

86-04-2021

Report de l'ouverture des soumissions pour la rénovation du nouvel hôtel de ville (27 avril 2021)

CONSIDÉRANT le lancement de l'appel d'offres public du 16 mars 2021 sur le système du gouvernement SEAO;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation de trois semaines du report de l'ouverture des soumissions de l'architecte, M. Pierre J. Tabet;

Il est proposé par Madame Anik Bois Et résolu

QUE le Conseil municipal reporte l'ouverture des soumissions au 27 avril 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.8

87-04-2021

Demande d'adhésion du CLP - Résolution

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

QUE le conseil autorise l'adhésion annuelle au Comité Loisirs de Papineau pour la somme de 60 \$ pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-13000-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.9

88-04-2021

Demande d'appui de la Municipalité de Saint-André-Avellin au sujet de la Loi sur les ingénieurs

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité de Saint-André-Avellin afin de demander au Gouvernement du Québec de modifier la Loi sur les ingénieurs adoptée le 24 septembre 2020, de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui, de revoir les quatre exigences demandées et/ou de bonifier les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs de 1964;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi numéro 29 « Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées » a été adopté par l'Assemblée nationale le 24 septembre 2020 dernier;



CONSIDÉRANT QUE les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs de 1964 n'ont pas été bonifiés tel que demandé, mais plutôt retirés;

CONSIDÉRANT QU'au niveau des ouvrages d'ingénierie, plus précisément au niveau des ponceaux, les municipalités doivent maintenant respecter quatre (4) exigences afin d'être exclues de l'application de l'article 3 de la Loi sur les ingénieurs réservant les activités strictement qu'aux ingénieurs;

CONSIDÉRANT QUE dans la grande majorité des cas, il est impossible de respecter ces quatre (4) exigences;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les ingénieurs* a un impact majeur sur la réalisation des travaux municipaux, notamment lors du remplacement de ponceaux, compte tenu de l'obligation d'avoir des plans et devis scellés d'un ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE cette obligation augmente de beaucoup le fardeau fiscal pour les citoyens;

Pour ces motifs;

Il est proposé par Monsieur Jean-François David Et résolu

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon appui la Municipalité de Saint-André-Avellin afin de demander au Gouvernement du Québec de modifier la Loi sur les ingénieurs adoptée le 24 septembre 2020, de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui, de revoir les quatre exigences demandées et/ou de bonifier les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs de 1964.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.10

89-04-2021

Don au profit des maisons de soins palliatifs en Outaouais

CONSIDÉRANT la demande formulée par les Maisons de soins palliatifs en Outaouais afin d'obtenir une aide financière pour offrir des services aux personnes en soins palliatifs de la Fondation Mathieu-Froment-Savoie, la Maison des Collines et la Résidence Le Monarque;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Don Saliba Et résolu

QUE le conseil accepte de verser une contribution de 200 \$ pour et au profit de la Résidence Le Monarque;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-19000-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.11

90-04-2021

Gestipattes - Nouvelle plateforme Web pour enregistrer votre chien

CONSIDÉRANT la Loi 128 encadrant les chiens au Québec visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens:

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon doit prendre en charge l'application sur son territoire du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription des chiens est obligatoire par son propriétaire;



CONSIDÉRANT QUE la nouvelle plateforme Web Gestipattes permet aux citoyens d'enregistrer leur chien sans se déplacer;

Pour ces motifs:

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

QUE le Conseil de la Municipalité autorise l'achat de la nouvelle plateforme Web Gestipattes pour un montant de 4 461,75 \$ comprenant les licences, installation, formation et programme;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-13000-529.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.12

91-04-2021

Adoption d'une convention d'amendement à l'entente intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP)

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale est intervenue entre les parties le 10 décembre 2012 pour la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) (ci-après « l'Entente »);

CONSIDÉRANT QUE l'Entente intermunicipale conclue relativement à la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) a été autorisée, en date du 12 février 2013, conformément à l'article 13.8 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. 1-01) et de l'article 580 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. 27.1);

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro PI-2020-09-025, adoptée lors de la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) tenue le 16 septembre 2020, relative au processus de dissolution de la Régie intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent mettre fin à l'Entente intermunicipale conclue relativement à la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) et s'entendre sur les modalités de terminaison de ladite Entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente intermunicipale intervenue entre les parties le 10 décembre 2012 contient une clause de durée et renouvellement (article 11) prévoyant que l'Entente expire le 12 février 2038, mais qu'elle demeure silencieuse quant à la possibilité pour les parties d'y mettre fin avant cette date;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que soit préparée une convention d'amendement (ci-après « la Convention d'amendement ») afin d'amender l'Entente intermunicipale pour y ajouter une disposition permettant aux parties d'y mettre fin avant la date d'expiration prévue le 12 février 2038;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro PI-2021-03-006, adoptée lors de la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau tenue le 17 mars 2021, laquelle approuve la convention d'amendement visant à ajouter une disposition à l'Entente intermunicipale en lien avec la terminaison de cette dernière;

Il est proposé par Madame Anik Bois Et résolu

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon approuve, par le biais de la présente résolution, la convention d'amendement à l'Entente intermunicipale sur le Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) intervenue entre les municipalités membres de la régie;



QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon autorise le maire ainsi que la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

ET QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

ADOPTÉE à l'unanimité

1 13

Avis de motion du règlement 500-2018 concernant la Gestion Contractuelle

Un avis de motion est donné par le conseiller Jean-François David à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un nouveau projet de règlement concernant la Gestion Contractuelle sera adopté avec dispense de lecture.

1.14

Dépôt du projet du règlement 516-2021 concernant la garde et le contrôle des chiens

Dépôt du projet de règlement 516-2021 concernant la garde et le contrôle des chiens, afin d'y inclure les nouvelles dispositions de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (2019) 151, Gazette Officielle du Québec, page 4904 et qui est entré en vigueur le 3 mars 2020 sera adopté avec dispense de lecture.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1

Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois de mars ont été déposés.

2.2

Dépôt de la correspondance

La correspondance du mois de mars a été déposée et le maire invite la secrétaire d'assemblée à faire la lecture des résumés préparés à cet égard.

23

92-04-2021

Permanence de madame Louise Sisla, directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT la résolution 237-09-2020 pour l'embauche d'une nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE madame Louise Sisla est employée par la Municipalité de Lac-Simon depuis le 28 septembre 2020 comme directrice générale et secrétairetrésorière;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de 6 mois est arrivée à son terme le 28 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE le comité « Gestion financière et Ressources humaines » a effectué une évaluation;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est très satisfait du rendement de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

QUE le Conseil accorde à madame Louise Sisla sa permanence au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-Simon, à compter du 29 mars 2021;



ET QUE les dispositions du contrat concernant les éléments applicables après la période de probation prennent effet à compter du 29 mars 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.4

93-04-2021

Contrat à Me Rino Soucy - DHC Avocats

CONSIDÉRANT les dossiers en cours qui demandent d'être expertisés:

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Madame Anik Bois Et résolu

QUE le Conseil mandate Me Rino Soucy de la firme DHC Avocats, pour donner suite à certains dossiers juridiques en droit municipal au coût de 150 \$ de l'heure;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-61000-412.

ADOPTÉE à l'unanimité

2 5

94-04-2021

Autoriser le notaire, Maître Louis-Philippe Robert de Robert & Associés Notaires à préparer et à faire signer les actes de vente pour l'acquisition de trois terrains en vente pour taxes

CONSIDÉRANT la résolution 37-02-2021 - Vente pour taxes - Autorisation à enchérir;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE les trois lots 5 943 613, 5 698 237 et 5 869 585 en ventes pour taxes ont été acquis par la Municipalité de Lac-Simon;

Il est proposé par Monsieur Jean-François David Et résolu

QUE la Municipalité de Lac-Simon autorise le notaire, Maître Louis-Philippe Robert de Robert & Associés Notaires à préparer et à faire signer les actes de vente des lots 5 943 613, 5 698 237 et 5 869 585 pour l'acquisition de titre aux propriétaires concernés;

QUE le Conseil autorise le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et la directrice générale, madame Louise Sisla à signer lesdits documents pour la Municipalité de Lac-Simon.

ADOPTÉE à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire en transmettant un courriel au directeur général à <u>dg@lacsimon.net</u>.

4. **GESTION FINANCIÈRE**

4.1

95-04-2021

Liste des chèques et des prélèvements - Adoption



CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

Il est proposé par Don Saliba Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois de mars, totalisant la somme de 25 554,06 \$ et portant les numéros 17220 à 17242;
- Dépôts directs totalisant la somme de 167 180,23 \$;
- Prélèvements totalisant la somme de 53 500,02 \$;
- Salaires des employés pour la période du 21 février au 21 mars 2021, pour un montant total de 82 820,32 \$;
- Rémunération des élus du mois de mars 2021 pour un montant total de 8 042,91\$.

ADOPTÉE à l'unanimité

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Louise Sisla, directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Louise Sisla

Louise Sisla, directrice générale et secrétaire-trésorière

4.2

96-04-2021

Équilibration du rôle d'évaluation 2022-2023-2024 de Servitech

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la facture # 39167 de la firme d'évaluation Servitech inc. pour effectuer une ré-équilibration du rôle triennal d'évaluation foncière pour les années 2022, 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent conserver le rôle triennal de 2022, 2023 et 2024;

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

QUE le Conseil autorise le paiement du 1er versement équivalent à 45 % du coût total à 36 410,15 \$ de la firme Servitech pour les honoraires professionnels pour l'équilibration du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2022, 2023 et 2024;

QUE cette dépense soit imputée au poste 59-131- 006 intitulé « Fonds affectés Équilibration du rôle ».

ADOPTÉE à l'unanimité

5. COMMUNICATIONS

Mot du maire - résumé des points discutés

Séances du conseil municipal

Monsieur le Maire, mentionne que les séances demeurent à huis clos.

Recommande de respecter les consignes sanitaires et de porter le masque, la population doit être très vigilante. Actuellement, dans la région de l'Outaouais, on recense 275 cas dans la MRC de Papineau, 120 à St-André Avellin, 30 à Chénéville et 6 à Lac-Simon, d'où l'importance de porter le masque.

Dossier hôtel de ville : la réussite, c'est la patience et la persévérance, C'est lorsqu'on rencontre des embûches qu'on atteint notre but.



6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1

97-04-2021

Embauche de trois pompiers volontaires

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir le nombre de pompiers à temps partiel requis pour répondre aux critères stipulés au schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT la réception des candidatures de messieurs Cédric Legault, Bryan Legault et lan Bilodeau;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur adjoint du Service incendie;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Madame Anik Bois Et résolu

QUE le Conseil entérine la recommandation du directeur adjoint du Service de sécurité des incendies à l'effet d'embaucher messieurs Cédric Legault, Bryan Legault et lan Bilodeau à titre de pompier à temps partiel, au taux horaire prévu à l'échelle salariale en vigueur;

QUE ce poste est assujetti à une période de probation d'un an.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2

98-04-2021

Embauche de deux pompiers pour patrouiller le territoire durant la saison estivale

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir des pompiers-étudiants à temps partiel pour la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'adjoint au directeur du Service des incendies recommande messieurs Bryan Legault et Victor Landry à titre de pompiers étudiants;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Bryan Legault et Victor Landry ont acquis leur formation de Pompier niveau 2 et qu'ils ont une bonne connaissance des tâches à accomplir;

CONSIDÉRANT QUE le travail de prévention permet aux pompiers de prendre connaissance de certains risques lors de ces visites et de les inscrire dans le système « Emergensys » de la centrale 911;

CONSIDÉRANT QUE les informations colligées lors des visites de prévention sont transmises aux pompiers à la caserne lors des appels d'urgences;

CONSIDÉRANT QUE les visites de prévention font partie du schéma de couvertures de risques de la MRC Papineau;

Il est proposé par Jean-François David Et résolu

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon entérine la recommandation de l'adjoint du directeur du Service des incendies à l'effet d'embaucher messieurs Bryan Legault et Victor Landry à titre de pompier étudiant pour la saison estivale 2021 au taux horaire prescrit par la grille des salaires 2021;

QUE ce Conseil autorise l'adjoint du directeur de Service en incendie à affecter tout autre pompier au besoin.



6.3

99-04-2021

Démission d'un pompier

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Dumais a déposé, le 27 février 2021 dernier, une lettre nous informant qu'il démissionnait de son poste de pompier;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dumais indique que sa décision est irréversible;

POUR CES RAISONS:

Il est proposé par Monsieur Don Saliba Et résolu

QUE le Conseil accepte la démission de monsieur Claude Dumais et le remercie pour l'année consacrée à ce service important pour la communauté.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.4

100-04-2021

Entente de Services aux sinistrés d'avril 2021 à mars 2022

CONSIDÉRANT l'entente de Services aux sinistrés de la Croix-Rouge canadienne, couvrant la période d'avril 2021 à mars 2022;

Il est proposé par Madame Anik Bois Et résolu

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon autorise de payer la somme de 170\$ à la Croix-Rouge canadienne.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1

101-04-2021

Poste de préposé à l'entretien ménager

CONSIDÉRANT la résolution 64-03-2021 autorisant l'affichage pour pourvoir le poste de préposé à l'entretien ménager;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule candidature et que celle-ci répond aux exigences du poste pour faire l'entretien ménager à l'hôtel de ville, à la caserne de pompier ainsi qu'à la maison des citoyens de la plage municipale et au parc de l'Amitié:

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de ces recommandations et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

QUE le conseil autorise l'embauche de monsieur Gaetan Héroux pour combler le poste de préposé à l'entretien ménager au taux horaire prescrit par la grille des salaires de 2021 pour faire l'entretien ménager à l'hôtel de ville, à la caserne de pompier ainsi qu'à la maison des citoyens de la plage municipale et au parc de l'Amitié;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-19000-495.

7.2

102-04-2021

Mini-putt embauche d'un employé supplémentaire

CONSIDÉRANT QU'il y a un besoin d'embaucher un employé supplémentaire pour travailler à l'accueil au parc de l'Amitié (mini-putt);

Il est proposé par Monsieur Jean-François David Et résolu

QUE le Conseil autorise l'embauche d'un employé supplémentaire pour travailler comme préposé à l'accueil au parc de l'Amitié (mini-putt) au tarif de 17 \$ de l'heure pour la saison estivale 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.3

103-04-2021

Achat d'un conteneur pour l'écocentre

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Travaux publics de procéder à l'achat d'un conteneur pour l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Travaux publics a demandé des prix auprès de deux (2) fournisseurs pour l'achat d'un conteneur;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues des compagnies « Conteneur GSA » et « Conteneur S.E.A. »;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Don Saliba Et résolu

QUE le Conseil autorise l'achat d'un conteneur à la compagnie « Conteneurs S.E.A. » au montant de 8 645 \$ plus les taxes applicables incluant les frais de manutention et le transport;

QUE cette dépense soit affectée au poste d'investissement 23-04701-521.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.4

104-04-2021

Location d'une pelle sur roue

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a établi qu'une demande soit déposée au programme PAVL pour la réfection des chemins Sabourin et Haut-des-Côtes;

CONSIDÉRANT QUE la préparation de ces chemins est faite par notre équipe de travail, et plus précisément le creusage des fossés et le remplacement des ponceaux;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues soient « d'Équipement St-Germain inc. » et de « John Deer »;

Il est proposé par Madame Anik Bois Et résolu

QUE le Conseil autorise la location d'une pelle sur roues pour quatre semaines à la compagnie « Équipement St-Germain inc. », et ce, pour un montant 12 287,50 \$, plus les taxes applicables et transport compris;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-32000-640.



7.5

105-04-2021

Autorisation - installation d'un dos d'âne sur chemin du Parc

CONSIDÉRANT l'achalandage au chernin du Parc;

CONSIDÉRANT QUE la limite de vitesse n'est pas toujours respectée;

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

QUE le Conseil autorise l'achat d'un dos d'âne sur le chemin du Parc près de l'écocentre.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.6

106-04-2021

Autorisation – Appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion pick-up 3500 pour les Travaux publics

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des Travaux publics de procéder à l'achat d'un camion pick-up pour effectuer le remplacement du camion GMC 6 roues 2005 pour le service des Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Jean-François David Et résolu

QUE le Conseil autorise Mme Louise Sisla, directrice générale, à procéder à un lancement d'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion pick-up 3500 n'excédant pas une somme de 83 000 \$ et imputée au fonds de roulement et répartie sur 5 ans.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.7

107-04-2021

Autorisation d'achat d'un balai ramasseur mécanique

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir un balai ramasseur mécanique pour le service des Travaux publics;

Il est proposé par Monsieur Don Saliba Et résolu

QUE le Conseil autorise l'achat d'un balai ramasseur mécanique au coût de 28 999 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée au poste d'investissement 23-04701-521.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.8

108-04-2021

Projet de compostage

CONSIDÉRANT la résolution nº 115-05-2020 de la séance ordinaire du 1er mai 2020 autorisant une somme de 10 000 \$ pour la mise en œuvre d'un projet pilote de compostage pour les résidents du territoire de Lac-Simon;

CONSIDÉRANT le travail de recherche et les recommandations émissent par les membres du Comité consultatif de l'environnement CCE;



CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil désirent implanter un projet pilote pour faire du compostage;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote influencera un volet éducatif ainsi qu'un projet pratique de manière à ce que la pratique sur le terrain puisse suivre les idées et qu'un changement de culture s'amorce sur le territoire de la Municipalité;

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

QUE le Conseil autorise l'achat 16 bacs de 360 litres bruns et 1000 bacs de cuisines 7 litres incluant l'impression à chaud, le tout pour un coût de 5 833,60 \$ plus les taxes applicables de la compagnie USD Loubac;

QUE cette dépense soit affectée au poste 59- Affectations.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.9

109-04-2021

Autorisation d'achat d'un lampadaire

CONSIDÉRANT QUE près du 130, chemin du Ruisseau il manque d'éclairage;

CONSIDÉRANT QUE pour la sécurité routière, ainsi que pour les citoyens et de leurs biens l'installation d'un lampadaire est prioritaire;

Il est proposé par Madame Anik Bois Et résolu

QUE le Conseil accorde l'installation d'un lampadaire près du 130, chemin du Ruisseau de la compagnie Duhamel Électrique au coût de 682,68 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-34000-681.

ADOPTÉE à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1

110-04-2021

Autorisation d'embauche d'un poste d'inspecteur en bâtiment

CONSIDÉRANT l'augmentation du volume des besoins en urbanisme pour faire les inspections des résidences en rénovations;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme de procéder à l'embauche d'un inspecteur en bâtiment;

Pour ces motifs;

Il est proposé par Monsieur Jean-François David Et résolu

QUE le Conseil autorise la directrice générale, Madame Louise Sisla, à procéder à l'affichage d'un poste pour un inspecteur en bâtiment.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.2

111-04-2021

Demande de dérogation mineure 2021-60002 : 590, chemin Azarie – zone 10-H

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2021-60002 modifiée déposée par le propriétaire du 590, chemin Azarie, visant à permettre l'agrandissement du



bâtiment principal et l'ajout d'un garage attaché, lesquels empièteraient dans les marges de recul minimales prescrites par la grille des spécifications pour la zone 10-H:

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement projeté ne respecte pas des distances de recul égales ou supérieures à celles du bâtiment dérogatoire, en contravention de ce que prévoit l'article 289 du Règlement de zonage U-12, à savoir :

- 1. Distance de recul en marge avant réduite à 4,69 mètres (10 mètres prescrits dans la zone);
- 2. Distance de recul en marge latérale gauche réduite à 2,94 mètres (5 mètres prescrits dans la zone);
- 3. Distances de recul latérales combinées réduites à 6,15 mètres (12 mètres prescrits dans la zone);

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU font l'analyse suivante de la situation :

- Il a été proposé au demandeur de réviser sa demande de manière à réduire les dimensions du garage projetées pour créer un empiètement moindre dans les marges de recul prescrites, dans lequel cas le Comité était ouvert à étudier la demande à nouveau;
- · La demande modifiée n'a pas pour effet de créer des empiètements moindres;
- La demande n'est pas mineure en ce qu'elle porte sur trois dispositions relatives à l'implantation des constructions dans la zone, énumérées à l'alinéa précédent;
- Il ne s'agit pas d'une demande visant un cas isolé, mais bien d'une situation générale qui concerne un grand nombre de lots dérogatoires riverains à Lac-Simon pour lesquels les possibilités d'agrandissement sont limitées;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Don Saliba Et résolu

QUE le Conseil endosse la recommandation faite par le CCU et **refuse** la demande de dérogation mineure 2021-60002.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.3

112-04-2021

Demande de dérogation mineure 2021-60003 : 1206, chemin du Tour-du-Lac - zone 39-H

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2021-60003 déposée par le propriétaire du 1206, chemin du Tour-du-Lac, visant à régulariser l'implantation dérogatoire d'un bâtiment principal et d'un bâtiment accessoire qui empiètent dans certaines marges de recul, notamment dans la rive du lac Simon;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte en partie sur certaines dispositions qui ne sont pas admissibles à une demande de dérogation en vertu du Règlement sur les dérogations mineures U-15 et que le Service de l'urbanisme et de l'environnement en a informé le demandeur;

CONSIDÉRANT QUE, dans l'ensemble, la demande de dérogation ne peut pas être qualifiée de mineure;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

QUE le Conseil endosse la recommandation faite par le CCU et **refuse** la demande de dérogation mineure 2021-60003.



8.4

113-04-2021

Offre de services professionnels du Groupe de géomatique AZIMUT – Outil pour l'application de fortes pentes

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme de procéder à l'achat d'un logiciel pour la prise de décision concernant les terrains à fortes pentes;

CONSIDÉRANT QU'il existe un logiciel provenant du Groupe de géomatique Azimut inc. par l'obtention du modèle numérique de terrain à partir des données Lidar de l'État pour Lac-Simon;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Madame Anik Bois Et résolu

QUE le Conseil accepte la soumission n° 2021-PR0-329 du 3 mars 2021 provenant du Groupe de géomatique AZIMUT inc. et autorise la dépense d'une somme de 4100\$ (toutes taxes en sus) pour l'achat du logiciel;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-61000-529.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.5

Installation d'une fosse septique avec champ d'épuration.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

8.6

Renouvellement des mandats des membres du CCU dont le mandat se terminait en mars

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

9. <u>DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE</u>

9.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

114-04-2021

Aide financière pour les résidents de Lac-Simon - Camp de jour

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas l'obligation d'offrir un camp de jour municipal ni de prévoir un programme de remboursement;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a vérifié l'offre de services auprès de nombreuses municipalités membres de la MRC de Papineau et que les approches varient d'une municipalité à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil estime important de soutenir les familles de jeunes enfants en prenant entente avec d'autres municipalités de la MRC de Papineau offrant un tel service et en affectant un montant destiné au remboursement partiel des frais de camp de jour encourus pour tout enfant dont au moins un parent est résident permanent de la Municipalité de Lac-Simon;

Il est proposé par Monsieur Jean-François David Et résolu



QUE le Conseil autorise le maîre, Jean-Paul Descoeurs, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Sisla, à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute entente avec d'autres municipalités de la MRC de Papineau offrant ce service de manière à ce que tout enfant dont au moins un parent est résident permanent de la Municipalité de Lac-Simon puisse bénéficier de ce service pendant la période estivale:

QUE le Conseil affecte un rnontant maximal de 5 000 \$, annuellement, au remboursement des frais de camp de jour pour les enfants dont au moins un parent est résident permanent de la Municipalité de Lac-Simon;

QUE le Conseil autorise un remboursement maximal de 50 \$/jr, par enfant, pour un maximum de 250 \$ par enfant, annuellement;

QUE tout parent désirant bénéficier de ce remboursement doit préalablement en informer la directrice générale de la Municipalité et signer un formulaire prévu à cet effet;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-70290-951.

ADOPTÉE à l'unanimité

10.2

115-04-2021

Autorisation de présenter une demande au Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois de Recyc-Québec – Volet 2

CONSIDÉRANT les fonds financiers au Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau des écocentres québécois provenant des crédits alloués aux budgets 2019-2020 et 2020-2021 du gouvernement du Québec, ainsi que du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État;

CONSIDÉRANT QUE les activités de réduction des matières organiques et autres ont été ciblées comme étant une priorité par le Conseil municipal pour un appel de projets;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités ne sont pas desservies par un Écocentre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon désire étendre ses activités et accueillir d'autres municipalités tout en réaménageant son site actuel afin de le rendre efficient et efficace tout en augmentant son offre de services conformément au Règlement relatif à l'application sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Lac-Simon à payer sa part des coûts admissibles (30 %) au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon désigne Madame Louise Sisla, directrice générale comme personne autorisée à agir pour et au nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet de l'écocentre du Lac-Simon afin de mener à bien, ce projet;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Don Saliba Et résolu

QUE le Conseil autorise la directrice générale, madame Louise Sisla, à signer tous les documents nécessaires afin d'obtenir une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau des Écocentres québécois – Volet 2 par Recyc-Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité

10.3

Suivi de l'activité de Pâques du 3 avril 2021.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.



10.4

116-04-2021

Fête nationale du Québec

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Lac-Simon de promouvoir l'activité de la Fête nationale:

CONSIDÉRANT l'opportunité pour le conseil municipal d'obtenir des sommes d'argent pour préparer la Fête nationale du 24 juin 2021;

CONSIDÉRANT que le Comité MADA a démontré de l'intérêt afin de prendre en charge l'organisation des festivités de la Fête nationale;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

QUE le Conseil municipal nomme Madame Lise Tremblay et mandate le Comité MADA pour l'organisation du projet des festivités de la Fête nationale;

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Louise Sisla à préparer et signer tous les documents nécessaires à l'obtention d'une aide financière dans le cadre du programme d'assistance financière aux célébrations locales le 24 juin 2021 de la Fête nationale.

ADOPTÉE à l'unanimité

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

Les Comité font relâche en cette période de pandémie (Covid-19).

12. DIVERS

Les conseillers municipaux ainsi que la direction désirent transmettre leurs sympathies à Mme Chantal Crête pour le décès de sa mère le 26 mars 2021.

Également, les conseillers municipaux ainsi que la direction désirent transmettre leurs sympathies à Monsieur Gilles Ladouceur pour le décès de son père le 6 avril dernier.

13. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

117-04-2021

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Don Saliba Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 18 h 59.

ADOPTÉE à l'unanimité

Jean-Paul Descoeurs

Maire

Louise Sisla

Directrice générale et secrétaire-trésorière

